Le Soir d'Algérie - Espace «Corruption» - E.mail : soir_corruption@hotmail.com

ÉTAT FRAGILE MÊLANT DES ÉLÉMENTS DE DÉMOCRATIE ET DES ASPECTS AUTOCRATIQUES

L'Algérie, une «anocratie» ?

Le projet «Polity IV» mené par le «Center for Systemic Peace»(*) de l'université George-Mason (Virginie, Etats-Unis) a pour but d'analyser tous les régimes politiques depuis le début du XIXe siècle. En 2009, 92 des 162 pays étudiés étaient des démocraties, tandis que 23 seulement étaient des autocraties — on en dénombrait encore 89 en 1977. Hélas, 47 autres pays étaient des «anocraties» — il s'agit d'Etats fragiles mêlant des éléments de démocratie et des aspects autocratiques. Est-ce le cas de l'Algérie ?

Pour les politologues, les régimes politiques de par le monde peuvent être en général divisés en trois groupes. Le 1er groupe comprend les démocraties majoritaires ou indirectes, qui n'entrent presque jamais en guerre entre elles, et qui, vu qu'elles disposent des structures et procédures politiques pour répondre aux griefs, permet de résoudre les conflits internes qui peuvent se produire. C'est un État qui suppose, entre autres, la liberté d'expression avec un chef de l'Exécutif librement élu soumis à d'importants freins et contrepoids. Ce n'est pas le cas de l'Algérie. Les autocraties ou dictatures forment le second groupe : elles ont tendance à réprimer impitoyablement toute dissension ou insurrection, et qui connaissent elles aussi relativement peu de conflits armés ou graves. Elles suppriment ou limitent fortement la participation politique qui échoit à chaque citoyen, ce régime choisit le chef de l'Exécutif à partir de l'élite politique et dispose de peu ou pas de contrôles législatifs ou judiciaires. Il y a quelques semaines, la Tunisie et l'Egypte étaient dans ce groupe. Réussiront-ils leur transition ? L'Algérie a longtemps fait partie de ce 2e groupe : ce n'est plus le cas depuis quelques années. Reste le 3e groupe où figurent les anocraties qui ne sont ni totalement démocratiques ni totalement autoritaires, et peut-être une transition de l'une à l'autre, donc une synthèse momentanée de deux régimes politiques opposés (démocratie/dictature) mêlé de manière chaotique. Ces régimes sont le théâtre de la plupart des conflits, ce qui fait de ces Etats les plus exposés à l'instabilité politique, aux conflits armés, aux attaques terroristes et aux crises internationales.

«Un gouvernement qui soit responsable devant nous»

La pauvreté extrême leur est également étroitement liée (conflits internes graves ou guerres civiles) : l'Algérie, pays riche et peuple pauvre ? Dans une telle situation, le gouvernement politiquement sera très probablement faible, peu démocratique, incompétent, et incapable de s'opposer à l'escalade de la colère de la part de la société civile et de l'opposition, quand il ne la provoquera pas par sa propre maladresse.

Dans cette description on retrouve l'Algérie. S'interrogeant dans le quotidien français *Le Monde* (supplément économie, daté du 21 février 2011) sur la démocratie en Égypte, Martin Wolf, éditorialiste économique au *Financial Times*, écrit qu'«affranchis des pressions de la survie au jour le jour, nous cherchons tous, en tant qu'êtres humains, un gouvernement qui soit responsable devant nous». Et de considérer que ce sont là «des désirs humains universels». Mais pour Wolf, l'idée que ces désirs «seraient définitivement étrangers à certaines cultures a perdu depuis longtemps toute crédibilité. Hélas, les puissances occidentales ont souvent étouffé cette aspiration».

Jeunesses contre autocrates corrompus

Dans les démocraties dites émergentes — l'Algérie aurait pu en faire partie —, même les hommes politiques «de bonne volonté» ont souvent négligé les principes de base de la démocratie participative. Par définition, la mise en œuvre de ces principes exige un débat public de fond sur les politiques à mener et une écoute attentive, à la fois des revendications des citoyens et des apports de la société civile, lors du processus de prise de décision. Or, l'Etat s'est montré en général réticent à coopérer avec la société civile. Parfois, il la considère même comme une rivale, notamment en termes de pouvoir et d'influence. Cette attitude visant à marginaliser la société civile n'a pas favorisé l'institutionnalisation de la transparence et l'obligation de rendre compte aux citoyens, qui aurait permis l'instauration d'un climat de confiance. A titre d'exemple, le rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption est renforcé par une citoyenneté active, agissant comme une véritable sentinelle de la vie publique. Cette citoyenneté inscrit sa démarche dans un processus démocratique où la liberté d'expression est consacrée et où le droit à l'information est une réalité quotidienne. «Tous les vingt ans, les jeunesses du monde posent aux vieillards une question à laquelle ils ne savent pas répondre», clamait l'écrivain Georges Bernanos (1888-1948). En 1989, les jeunesses d'Europe avaient fait tomber le mur de Berlin et les gérontes de l'empire soviétique. Vingt ans après, les jeunesses arabes ont entrepris de s'émanciper des autocrates corrompus.

Comment passer d'une anocratie et à une démocratie ? Quel dépassement de la violence chaotique est-il en effet possible aujourd'hui en Algérie ? La situation algérienne peut paraître désespérée, mais ce serait oublier que ce pays a, au cours de son histoire, résolu des problèmes bien plus lourds, par exemple pour sortir des brèches coloniales. De son côté, le peuple résiste de mille manières à ceux qui dirigent le pays et le mènent au chaos. La peur recule chez des millions d'Algériens, malgré la persistance de toutes sortes de violences et d'atteintes aux droits de l'homme : la lutte pour la survie et pour la liberté se poursuivent. Les conditions d'un sursaut pour arrêter le pillage et faire cesser toutes les violences sont-elles réunies ? La société dans son ensemble a-t-elle suffisamment conscience de l'ampleur de la corruption qui s'apparente à une mise à sac du pays, hypothéquant la perspective de développement ? L'avenir nous le dira.

Djilali Hadjadj

(*) Le Centre pour la paix systémique (CSP) a été fondé en 1997. Il est engagé dans la recherche innovatrice sur le problème de la violence politique dans le contexte structurel du système mondial dynamique, c'est-à-dire l'analyse globale des systèmes.

Le Centre soutient la recherche scientifique et l'analyse quantitative dans les domaines liés à la question de nombreux problèmes fondamentaux de la violence dans les relations humaines et le développement sociétal.

CHACUN SON MAKHLOUF OU UN «FILS DE» PARMI D'AUTRES

En Syrie, la corruption est une histoire de famille

Son nom a déjà été scandé à Deraa et ailleurs en Syrie dans les manifestations mettant en cause le régime. Aussitôt après le slogan «Le gardien est un voleur !», qui joue sur les consonances voisines des deux mots en arabe, la formule «Makhlouf est un voleur !» a été reprise à pleins poumons. Cousin très proche de Bachar Al-Assad (son père, Mohammed Makhlouf, est le frère de la mère du président), Rami Makhlouf concentre sur lui depuis longtemps en Syrie des critiques feutrées suscitées par son envergure financière, liée à sa place privilégiée au cœur de l'Exécutif syrien. Rami Makhlouf n'était au départ qu'un «fils de» parmi d'autres, ces rejetons des piliers d'un régime baasiste initialement austère passés avec succès dans le monde flamboyant des affaires, qu'il s'agisse de Firas Tlass, fils de l'inamovible ministre de la Défense de Hafez Al-Assad, Moustafa Tlass, ou de Jihad Khaddam, fils de l'ancien vice-président Abdel Halim Khaddam, passé à la dissidence en 2005 et réfugié depuis à Paris.

Il a prospéré sur le capital de son père, lui-même très tôt engagé dans les affaires, en profitant en outre des retombées du soutien apporté précocement à Bachar Al-Assad lorsque ce dernier était apparu comme un héritier putatif, après le décès accidentel de son frère Bassel, en 1994.

Rapacité sans limite

Il a bénéficié ensuite de la privatisation d'une partie d'un secteur public syrien longtemps très lourd, ce qui a multiplié les occasions d'investissement dans l'immobilier, l'industrie ou la banque. Son empire est alors devenu un point de passage obligé pour de nombreux investisseurs étrangers, même s'ils ont appris à redouter sa rapacité.

La plus belle réalisation de Rami Makhlouf a été la création, en partenariat avec le géant des télécommunications égyptien Orascom, de Syriatel, une compagnie de téléphonie qui lui a assuré et lui assure encore d'importants revenus. Sans jamais le nommer, un député syrien indépendant, Riyad Seif, avait publiquement dénoncé dans un rapport les modalités de l'attribution d'une licence stratégique qui, démontrait-il, n'avait pratiquement rien rapporté à l'Etat. Cette mise en cause a suffi pour déclencher de violentes représailles. L'un des fils du député a mystérieusement disparu et Riyad Seif, devenu opposant, n'a cessé par la suite d'effectuer des séjours en prison. Rami Makhlouf n'a jamais été concerné par les campagnes médiatiques du régime contre la corruption. «Il est au cœur du système, c'est la caisse noire du pouvoir», affirme un dissident sous le couvert de l'anonymat. Alors que l'un de ses frères, Hafez, détient un poste important dans le complexe militaro-sécuritaire syrien, Rami Makhlouf a été, en revanche, directement visé par des sanctions américaines unilatérales en février 2008. Une mise en cause symbolique, puisque l'homme d'affaires n'a pas d'intérêts aux Etats-Unis, mais qui atteste de son envergure et de son importance dans le système syrien aux yeux de l'administration américaine. Le cousin du président avait réagi en estimant que cette décision constituait pour lui une «médaille d'honneur».

La loi d'urgence sévit depuis… 1963 !

Boussaïna Chaabane, conseillère du chef de l'Etat syrien, a annoncé, le dimanche 27 mars, que la Syrie avait décidé d'abroger la loi d'urgence qui restreint les libertés publiques depuis près de cinquante ans. Aussitôt après l'abrogation de cette loi, «toutes les personnes arrêtées en vertu de cette loi seront libérées», a-t-elle précisé.

La loi d'urgence de 1963 restreint la liberté de réunion et de déplacement et permet l'arrestation «de suspects ou de personnes menaçant la sécurité». Elle autorise aussi la surveillance des communications et le contrôle préalable des médias.

Le directeur de l'Observatoire syrien des droits de l'homme, Rami Abdelrahmane, a estimé qu'environ deux mille personnes ont été condamnées par la Haute Cour de sûreté de l'Etat ou sont détenues sans mandat d'arrêt dans des locaux des services de sécurité.

LSC

DES MOTS POUR LE DIRE

Liberté sans frontières

«Toute personne a le droit à la liberté d'opinion et d'expression ; ce droit doit inclure la liberté d'obtenir, de recevoir et de transmettre des informations et des idées quelles qu'elles soient, sans qu'il existe de frontières.»

Article 19 de la Convention internationale des droits civils et politiques